

Y a t-il des débouchés en droit de la santé ?

Par **marly1101**, le **10/05/2010 à 15:54**

Bonjour, je suis étudiante en deuxième année de droit, dans l'attente de mes résultats link not found or type u

Donc l'année prochaine (si je passe), je devrais choisir un parcours privatiste ou publiciste.

Pour le moment, je penche plutôt pour un parcours privatiste

Mais, je suis un peu dans le flou, j'ai commencé à prospecter en vue des masters, le master droit de la santé m'a l'air intéressant. Enfin, je n'ai pas de projet professionnel précis.

J'aimerais néanmoins savoir si le droit de la santé offre des débouchés, ou si c'est totalement « bouché », auquel cas, cela mérite réflexion.

Je sais que le choix des options en L3 a une importance considérable, voilà pourquoi, il faut que je commence à réfléchir au master afin d'avoir un parcours « cohérent »

Merci de vos renseignements
Bonne journée

Par **Yn**, le **10/05/2010 à 16:08**

Salut,

Certes le choix de matière en L3 commence à devenir sérieux pour commencer à structurer un parcours cohérent. Généralement, environ 75% des étudiants (voire plus) partent vers le privé. Au stade de la L3, il s'agit simplement de choisir droit privé, droit des affaires, droit public ou science po (et encore, certaines facs imposent toujours une majeure de privé et une majeure de public en L3).

Concernant le M2, je pense que tu as encore le temps de faire évoluer ton projet. A Rennes, il existe un M2 Droit, Santé, éthique (activité de la santé et du social) en partenariat avec l'EHESP mais qui comporte pas mal de droit public.

Pour te faire une bonne idée des masters, le mieux est d'aller consulter les maquettes des différentes M2 et voir les principaux débouchés qu'ils offrent.

Par **Promethee**, le **10/05/2010** à **17:22**

Bonjour,

j'ai entendu beaucoup de bien sur le master 2 Droit de la Santé de l'Université de Poitiers (que tu peux trouver en cliquant sur le lien suivant : [url=http://www.univ-poitiers.fr/2004000801/0/fiche___formation/&RH=1197455655295:25j6my0a]Master Poitiers[/url:25j6my0a]). C'est un master de droit privé qui, à mon sens et ayant déjà posé la question à des professionnels, qui orientent plus vers une spécialisation possible du métier d'avocat (réparation des préjudices corporels). Tu peux également travailler au sein d'un CHU il me semble.

Il existe à Angers un master 2 Droit des interventions publiques sanitaires et sociales dirigé par le professeur Hervé Rihal. Mais il a plus vocation à préparer à des concours de directeur de maison de retraite ou à travailler dans des établissements sociaux qu'une véritable préparation à l'EHESP.

Sans vouloir te décourager (et j'espère me tromper), l'EHESP et plus particulièrement son concours de directeur est plus facile d'accès pour un étudiant venant de Science Po plutôt que d'une université de droit. Cependant, le concours d'attaché d'administration hospitalière est (à ce que j'ai pu entendre) plus simple.

Il existe certainement d'autres débouchés concernant ces masters bien sûr.[/url]

Par **marly1101**, le **10/05/2010** à **17:51**

Promethee => Merci de ces renseignements

Cela tombe bien, je suis à la fac de droit de Poitiers, si je pouvais rester dans le secteur, cela

m'arrangerait  lol, enfin, je n'en suis pas encore là..

Oui, je sais, les concours pour les grandes écoles sont plus accessibles aux étudiants de sciences po, pareil pour l'ENM, hélas !!

Par **Yn**, le **10/05/2010** à **20:01**

[quote="Prometee":35ufhrf0]l'EHESP et plus particulièrement son concours de directeur est plus facile d'accès pour un étudiant venant de Science Po plutôt que d'une université de droit.[/quote:35ufhrf0]

Absolument, ce qui questionne au passage les modalités du concours.